

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



République française

Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55
Présents :	31
Absents :	24
Absents AVEC pouvoir	15
Absents SANS pouvoir	9
Suffrages exprimés :	46
- dont POUR :	42
- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	4

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
Mme AUDIBERT Danielle	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
M. BATOUX Philippe	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
Mme BLANCHET Fabienne	Mme MILESI Véronique	M. SILVESTRE Claude
M. BOREL Félix	M. MOUNIER Christian	M. SINTES Patrick
M. CARLIER Roland	Mme NALLET Christine	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	M. NOUVEAU Michel	
Mme CRESP Delphine	Mme PALACIO Céline	
Mme DAUPHIN Mathilde		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèsa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-187

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL
Décision Modificative N° 3

- Vu le *Code Général des Collectivités Territoriales* ;
- Vu l'*instruction comptable M57* ;
- Vu l'*arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020*
- Vu la *délibération du conseil communautaire n°2024-059 en date du 3 avril 2025 portant adoption du budget primitif du budget principal de LMV* ;
- Vu la *délibération du conseil communautaire n°2025-116 en date du 3 juillet 2025 portant approbation de la décision modificative n° 1* ;
- Vu la *délibération du conseil communautaire n°2025-156 en date du 9 octobre 2025 portant adoption de la décision modificative n°2* ;
- Vu l'*avis du bureau communautaire en date du 24 novembre 2025* ;
- Vu l'*avis de la commission des finances du 24 novembre 2025*.

Le budget primitif du budget principal voté le 3 avril 2025, a fait l'objet d'une décision modificative n°1, le 3 juillet 2025 et d'une décision modificative n°2, le 9 octobre 2025.

L'exécution budgétaire et les écritures de fin d'exercice (amortissements, provisions, mise à jour du patrimoine) nécessitent plusieurs ajustements.

Ainsi, afin de tenir compte des dépenses d'équipement financées au cours de l'exercice, il est proposé d'inscrire des crédits d'amortissement supplémentaires pour un montant de 200 000 €, en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Cette opération est neutre pour la trésorerie de LMV.

En contrepartie, les crédits relatifs aux reversements de fiscalité (taxe de séjour, attributions de compensation) sont minorés de 196 000 €.

Par ailleurs, la commune de Cavaillon a réalisé, pour le compte de LMV, des travaux d'aménagement du carrefour du Puits des Gavottes. Ces travaux étant achevés, il convient de les intégrer au patrimoine de LMV par une opération d'ordre budgétaire d'un montant de 165 000 €. Cette inscription, retracée en dépenses et en recettes d'investissement, est également sans impact sur la trésorerie.

Enfin, à la suite de l'acquisition d'un hangar destiné à la relocalisation du service de collecte, une opération d'ordre est nécessaire pour régulariser l'intégration au patrimoine de LMV des charges locatives qui ont été déduites du prix d'achat final. Cette opération, pour un montant de 57 000 €, est enregistrée en dépenses et en recettes de fonctionnement et demeure sans incidence sur la trésorerie.

Ainsi, la décision modificative n°3 du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 57 000 €
- Section d'investissement : 222 000 €

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

Le Conseil Communautaire,

Ouï le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés,

(4 ABSTENTIONS : Madame Annie PONTET avec le pouvoir de Monsieur Etienne BOURSE et Monsieur Jean-PEYRARD avec le pouvoir de Madame Maria-Thérésa DU PORT DE PONCHARRA)

- APPROUVE par chapitre la décision modificative n°3 du budget principal équilibrée comme suit :
Section de fonctionnement : 57 000 €
Section d'investissement : 222 000 €
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Cavaillon, le 5 décembre 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS

Le Président,

Gérard DAUDET



